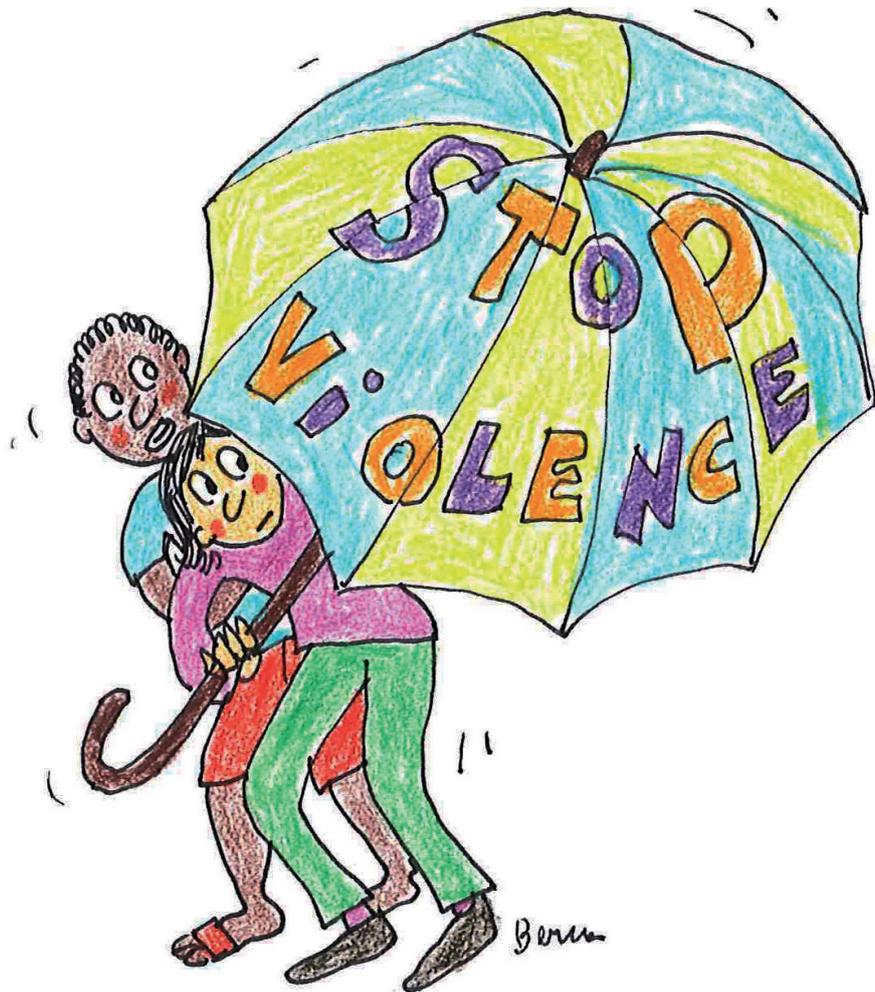


CAHIER DES DROITS DE L'ENFANT



Droit à être protégé-e contre toute violence.

Tout enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

*(Convention relative aux droits de l'enfant.
Article 19)*

SOMMAIRE

Introduction	2
Comprendre	3
Que nous dit Jésus	4-5
Activité	6
Jeu	7
Action	8
Témoignages	9-10
Conte	11
Parole	12
Convention des droits de l'enfant	13
Qui sommes-nous ?	
MADEP-ACE	14
Missio-Enfance	15
Couvertures des numéros précédents	16

*Illustrations : Bernadette Lopez, www.evangelie-et-peinture.org
Mise en page : Lisa Voisard, www.lisavoisard.ch
Jeux en pages 5 et 7: Marie-Rose Laville*

INTRODUCTION

Voici notre 11^{ème} cahier sur le droit des enfants. Cette année, nous défendons leur droit à être protégés contre la violence.

Tous les enfants peuvent être exposés à la violence, qu'elle soit physique, verbale ou psychologique. Elle ne dépend pas des classes sociales, de la nationalité ou de l'éducation des parents.

La violence cause d'énormes préjudices aux enfants qui la subissent quotidiennement. Même un acte unique laisse une blessure indélébile pour toute une vie.

Trop souvent non dite, cachée ou banalisée, elle fait très mal ! L'enfant qui subit une violence, quelle qu'elle soit, ne comprend pas ce qui lui arrive et se sent même coupable.

Heureusement, il y a la prévention faite dans les écoles, dans les groupes Madep ou d'autres lieux pour inciter les enfants à mettre des mots sur leurs souffrances et à se libérer d'un tel secret. Pouvoir se confier à un adulte de confiance est le premier pas pour sortir de l'engrenage de la violence.

Jésus s'identifie aussi à ces enfants quand il dit en Mt 25, 40 : «...toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.»

Nos souffrances deviennent les siennes : il vient les soulager et les guérir. Jésus révèle un Père aimant qui vient consoler tous ses enfants, particulièrement ceux qui souffrent.

Notre cahier s'adresse aux enfants, accompagnés par des parents, enseignants, catéchistes, accompagnateurs (trices) du Madep ainsi qu'à toute personne s'intéressant aux droits de l'enfant.

DROIT À ÊTRE PROTÉGÉ-E CONTRE TOUTE VIOLENCE

Les états membres prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violences, d'atteintes ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou de ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

La responsabilité « d'élever l'enfant et d'assurer son développement » incombe aux deux parents. Ils l'assument conjointement, guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant. En cas d'empêchement, il revient à ses représentants légaux d'assurer cette mission.

L'état doit aider les parents dans cette tâche. Par l'intermédiaire d'établissements ou d'institutions spécifiques, il veille au bien-être de l'enfant.

« La convention des droits de l'enfant interdit toute forme de violence à l'égard des enfants : en Suisse, depuis 1978, **le droit des parents de châtier leurs enfants a été supprimé**. Néanmoins, les châtiments corporels ne sont pas expressément interdits dans la loi helvétique.

Il n'existe aucune statistique précise sur la fréquence de ces violences, mais les professionnels estiment qu'entre 10 et 20% des enfants suisses seraient touchés, au cours de leur enfance, par une forme ou une autre de maltraitance.

Le comité des Droits de l'enfant s'est déclaré préoccupé par cette situation et a invité l'Etat à mener des campagnes de sensibilisations sur les effets négatifs de la violence à l'égard des enfants. »

Le MADEP-ACE, membre fondateur de la Global March suisse a proposé à cette ONG de mener une action sur une autre forme de maltraitance qui est la prostitution des mineur-e-s entre 16 et 18 ans en Suisse. La décision a été prise de faire une pétition « pour l'interdiction de la prostitution des mineur-e-s dès 16 ans ». Elle fût signée par 8'533 personnes et transmise au Conseil d'Etat.

Le 4 juillet 2012, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'approbation de la Convention de Lanzarote et sa mise en

œuvre (modification du code pénal).

Les modifications prévues par la révision proposée par le Conseil fédéral sont notamment :

- Les clients seront passibles d'une peine privative de liberté de trois ans au plus lorsqu'ils recourront, contre rémunération, aux services sexuels de personnes mineures.
- Ces dernières ne seront quant à elles pas poursuivies. Cette nouvelle disposition vise à éviter que des enfants ou des adolescents ne se retrouvent pris au piège de la prostitution.
- L'encouragement de la prostitution de mineurs sera sanctionné pénalement. Les proxénètes et les gérants de maison close ou de service d'escortes qui encouragent la prostitution pourront passer jusqu'à dix ans derrière les barreaux. Louer un espace à des mineurs ou les engager dans des maisons closes sera également punissable.
- Comme les plus jeunes, les adolescents de 16 à 17 ans seront par ailleurs protégés contre une participation à des représentations pornographiques. La fabrication, la possession et la transmission de matériel montrant des actes d'ordre sexuels ou de la violence effective envers des mineurs sera passible d'au plus cinq ans de privation de liberté.

Au-delà du volet pénal, la Convention contient des dispositions sur la prévention, la protection des victimes et des programmes d'intervention, autant de domaines qui sont, au moins en partie, du ressort des cantons.

Le 11 décembre 2012, le Conseil des Etats a approuvé sans opposition le message du Conseil fédéral concernant la Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que les modifications du droit y relatives et ratifié la Convention de Lanzarote. Le conseil national doit encore se prononcer.

Certains cantons ont décidé de ne pas attendre pour interdire la prostitution des 16-17 ans.

Le jugement

Mt 25, 34 - 40

Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite :

« Venez, vous qui êtes bénis par mon Père, et recevez le Royaume qui a été préparé pour vous depuis la création du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez accueilli chez vous ; j'étais nu et vous m'avez habillé ; j'étais malade et vous avez pris soin de moi ; j'étais en prison

et vous êtes venus me voir. » Ceux qui ont fait la volonté de Dieu lui répondront alors :

« Seigneur, quand t'avons-nous vu affamé et t'avons-nous donné à manger, ou assoiffé et t'avons-nous donné à boire ? Quand t'avons-nous vu étranger et t'avons-nous accueilli chez nous, ou nu et t'avons-nous habillé ? Quand t'avons-nous vu malade ou en prison et sommes-nous allés te voir ? »

Le roi leur répondra : « Je vous le déclare, c'est la vérité : toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. »



QUE NOUS DIT JÉSUS ?

Commentaire

Jésus, à travers ce texte, nous signifie que vivre en chrétien est exigeant et est un travail de tous les instants. Nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers.

Il est essentiel de porter attention aux autres quand ils sont démunis, assoifés, perdus, maltraités,... Aider l'autre ne veut pas dire avoir pitié de lui mais le voir avec le regard empathique du Christ. C'est l'amour qui le mettra en valeur et le relèvera en le considérant comme une personne à part entière et même plus, comme un roi ou une reine. Le Christ est présent en chacun de nous.

Le message de Jésus est clair : notre mission est d'être attentif à toutes les pauvretés, de s'ouvrir à l'autre et d'arrêter d'être centrés sur nous-mêmes.



Comprendre Matthieu 25, 34-45

Consigne : Répondre aux questions.

1. Dans le texte, le roi c'est le Père ou le Fils ?
2. Dans ce texte, il est parlé d'un Royaume très récent ?
3. Le mot enfer est-il prononcé dans ce texte ?.....
4. Combien de bonnes actions sont citées ?.....
5. Ces bonnes actions s'adressent à une personne ou à un groupe ?
6. « Amen, je vous le dis » signifie : « en réalité, je vous le dis » : Vrai ou faux ?.....
7. « A l'un de ces plus petits » signifie aux petits bébés. Vrai ou faux ?
8. Jésus utilise des contraires dans ce texte. Vrai ou faux ?.....
9. « Venez les bénis de mon Père » signifie : les chouchous ?
10. Venir en aide à un homme, c'est servir Dieu. Vrai ou faux ?
11. Par quoi est représenté le châtement, la punition ?.....
12. Le jugement du Père est-il basé sur la couleur de la peau de l'homme ?

Solutions : 1. le Fils / 2. faux / 3. non / 4. six bonnes actions / 5. à une personne / 6. vrai / 7. faux / 8. vrai / 9. faux / 10. vrai / 11. le feu / 12. non / 13. non / 14. faux

ACTIVITÉ

SE TAIRE, C'EST LAISSER FAIRE

Complète le tableau ci-dessous en traçant une croix dans la case de ton choix.

Je suis témoin de situations similaires	Je réagis	J'aimerais réagir, mais...	Je trouve ça normal	Ça ne me regarde pas
Ta copine/copain se fait voler la montre qu'elle/il a reçu à son anniversaire.				
Des enfants fument sur la place de jeux.				
Un groupe de copines tabassent une autre fille.				
Ton meilleur ami dit un gros mot à sa mère et se fait punir.				
Ta petite sœur tire les cheveux de ta copine/ton copain.				
A la récré, des enfants se moquent du dernier arrivé à l'école.				
Tu vois des enfants se servir des fruits de ton jardin.				
Ta copine/copain donne un violent coup de pied à son père.				
Sur la place de jeux, un enfant est en colère et bouscule tout le monde.				
Des enfants rient parce qu'une personne handicapée n'arrive pas à se servir au supermarché.				
Ton père, agacé par ta soeur, la giffle pour la faire cesser de déranger.				
Toi ou quelqu'un d'autre est dénigré-e systématiquement (ex. : tu es nul-le, tu ne sais rien faire, tu es bête, etc...)				

- Que penses-tu de ces situations ?
- Dresse une liste des causes possibles à la violence, par exemple : panique, intention de blesser, peur,...
- Choisis une ou plusieurs situations qui te touche
- Comment ces situations de violence auraient-elles pu être évitées ?
- Trouve des solutions pour que ces situations de violence ne se produisent plus.

RELIE !

Consigne : relier un mot de la colonne de gauche à un mot de la colonne de droite qui est son contraire

Exemple : déshonorer > honorer (5 = D)

- | | | |
|------------------|---|-----------------------|
| 1. méchanceté ● | ● | A. recueillir |
| 2. rejeter ● | ● | B. libérer |
| 3. brutalité ● | ● | C. bonté |
| 4. humilier ● | ● | D. honorer |
| 5. déshonorer ● | ● | E. relever |
| 6. abandonner ● | ● | F. bénir |
| 7. détester ● | ● | G. accepter |
| 8. emprisonner ● | ● | H. douceur |
| 9. enfoncer ● | ● | I. mettre à l'honneur |
| 10. kidnapper ● | ● | J. aimer |
| 11. exploiter ● | ● | K. relâcher |
| 12. maudire ● | ● | L. respecter |

Solutions : 1 = C 2 = G 3 = H 4 = I 5 = D 6 = A 7 = J 8 = B 9 = E 10 = K 11 = L 12 = F

EST-CE VRAI CE QU'ON DIT DES DROITS DE L'ENFANT ?

Consigne

Répondre aux questions par vrai ou par faux.

1. Les Droits de l'Enfant ont été écrits pour les enfants de l'Europe seulement.
2. Les Droits de l'Enfant concernent les enfants âgés de 3 à 10 ans.
3. La violence contre les enfants est tolérée en cas de guerre.
4. On appelle violence contre un enfant le fait de le battre uniquement.
5. Des enfants orphelins peuvent être placés dans des familles d'accueil.
6. Kidnapper un enfant n'est pas considéré comme violence.
7. Déporter les enfants d'une famille dans un pays lointain inconnu n'est pas de la violence.
8. Un enfant peut être astreint au travail comme un adulte dès l'âge de 10 ans.
9. Une famille d'accueil peut traiter un enfant comme bon lui semble.
10. Un enfant peut se dire maltraité si on l'oblige à ranger sa chambre.
11. Les parents ont tous les droits sur leurs propres enfants.
12. Les autorités peuvent retirer un enfant à ses parents si ceux-ci le maltraitent.

VRAI	FAUX

Solutions : 1. Faux, 2. Faux, 3. Faux, 4. Faux, 5. Vrai, 6. Faux, 7. Faux, 8. Faux, 9. Faux, 10. Faux, 11. Faux, 12. Vrai.

POUR LES ENFANTS DU MALAWI

Cette année, Missio-Enfance vous propose de soutenir le Centre de santé de Nakalanzi, situé à Mua au centre du pays. Le projet est d'agrandir ce petit hôpital pour qu'il puisse accueillir davantage d'enfants dès leur naissance. Les plus petits, entre 0 et 5 ans, sont les plus vulnérables. Beaucoup en effet souffrent de la malaria ou d'autres maladies : sans soins adéquats, l'issue est souvent fatale.

En achetant des pansements, un crayon ou un plumier, tu contribueras à l'extension du Centre, ce qui permettra de soigner un plus grand nombre d'enfants.

Veux-tu soutenir notre projet ?

Si oui, voilà ce que tu peux faire :

- Porter ces enfants dans ta prière quotidienne, en demandant à Dieu de les réconforter et de les fortifier.
- Acheter ou vendre autour de toi, dans ton mouvement, à la sortie des messes, dans ton village lors de fêtes, des pansements* à 3 frs.-, un crayon* à 3frs.- et/ou un plumier* (entre 3frs.- et 4frs.- selon la grandeur).
- Participer à la messe des familles de Missio aux accents du Malawi*, si elle est organisée dans ta région.
- Participer au concours* proposé dans milAmi*.
- Prendre part à l'action des chanteurs à l'étoile*.

Si tu veux en savoir plus sur le projet et sur les autres animations ou si tu veux commander quelque chose, écris à : missio@missio.ch

ou viens sur notre site: www.missio.ch

En t'engageant, tu t'associes à la devise de Missio-Enfance : « Les enfants aident les enfants »



Missio, Bernet

TÉMOIGNAGES

MARIE*

Marie, ma voisine, avait 10 ans. Après les leçons, nous nous retrouvions sur la place de jeux entre les immeubles.

Un jour, à la gym, alors que nous nous changions, j'ai vu des marques sur son bras et sur son ventre. Je lui ai demandé ce que c'était, mais elle s'est retournée et s'est refermée comme une huître en bredouillant : «Je me suis brûlée avec une casserole d'eau chaude et ensuite, je suis tombée.» Voyant son air sombre, je n'ai pas insisté et nous n'en n'avons plus reparlé.

Elle venait de temps en temps jouer chez moi et j'allais aussi quelquefois chez elle. Lorsque ses parents étaient à la maison, ils criaient beaucoup. Ma copine était habituée et semblait même ne pas y faire attention. Mais moi, ça m'avait fait très mal au cœur la première fois que j'avais entendu ces cris, alors que j'étais derrière la porte, prête à sonner. J'étais repartie, sans oser le faire. Depuis ce jour, je préférais que ce soit Marie qui vienne chez moi. Mais un jour, une dame est venue à l'école nous parler de la violence. Elle nous a raconté une histoire pour nous expliquer que nous, les enfants, avons le droit d'être protégés de la violence des adultes. J'ai vu alors que Marie s'était mise à pleurer. La dame l'a gardée à part après la leçon. Je l'ai attendue et, quand elle est sortie, elle avait les yeux tout rouges. Je lui ai pris la main, lui ai dit que je l'aimais et que je serais toujours là pour l'aider.

Il lui a fallu beaucoup de temps pour qu'elle arrive à me parler ! Elle me dit alors l'enfer qu'elle vivait à la maison avec ses frères et sœurs. Plus tard, son papa, violent, avait fini par être arrêté. La situation s'était améliorée, même si rien n'était facile ! La famille avait été prise en charge par les services sociaux.

Nous sommes grandes maintenant et notre amitié n'a pas faibli. Toutes les portes de l'avenir nous sont ouvertes. Je suis sûre que de partager nos secrets, même les plus pénibles, nous aide à avancer !

*prénom fictif



Des enfants mendiants

Au Sénégal, des enfants vivent au service d'un marabout. C'est un adulte qui enseigne le Coran. Les parents placent leurs enfants chez l'un d'entre eux, en pensant qu'en échange, ils recevront une bonne instruction. Mais la réalité est parfois bien différente, car n'importe qui peut se faire appeler marabout; les enfants apprennent le Coran par cœur, sans même le comprendre, et, le reste de la journée, ils doivent aller dans la rue mendier pour leur maître. Ils vivent dans des conditions misérables, entassés à même le sol, à peine nourris, sans soins et souvent battus. Une fois devenus grands, ils sont analphabètes et n'ont pas d'autre choix que de continuer à mendier !

Alvaro, enfant des rues

«Je me suis enfui de chez moi et depuis, j'habite dans la rue. Je dors sur des cartons, n'importe où ! Parfois, je me fais taper par les plus grands... Si je vais à la police pour chercher de l'aide, on ne me prend pas au sérieux.»

Beaucoup d'enfants comme Alvaro, au Nicaragua, se retrouvent à la rue car chez eux la misère et la maltraitance sont insupportables. Ils préfèrent encore l'insécurité de la rue où pourtant n'importe qui peut leur faire du mal !

- Qu'en penses-tu ?
- Qu'est-ce qui te touche le plus en lisant ces témoignages ?
- Relève ce qui est difficile pour chaque enfant.
- Dans chaque cas, comment aurait-on pu éviter la violence ou aider ?
- Que pourrait-on améliorer pour qu'il y ait moins de violence ?
- As-tu été confronté(e) à de la violence toi-même ?
As-tu été témoin de la violence subie par quelqu'un d'autre ?
Comment cela s'est passé ?
- Que faire si cela arrive ?
- As-tu une ou des personnes avec qui tu peux parler si tu as le coeur lourd ?



LE PUIS QUI CHANTE

(conte du Malawi, inspiré par « La fille sous les roseaux » d'Elisabeth Mwantisi et Jacques-Noël Guat)



Il était une fois un couple d'ivrognes qui avaient six enfants. A chaque naissance, quand les parents voyaient le nombril proéminent de leur enfant, ils avaient honte et se fâchaient, le frappaient et finissaient par s'en débarrasser en le jetant dans un puits. Cela se passa ainsi pour leurs six enfants.

Quand ils ne purent plus avoir d'enfants, ils furent bien contents car ils avaient tout leur temps pour boire !

Mais leurs enfants réussirent à survivre au fond du puits asséché et à s'échapper.

Plus tard, quand ils furent grands, les trois filles et les trois garçons rentrèrent à la maison.

Les parents étaient absents ce jour-là. La maison était dans un état lamentable, tout était sale et à l'abandon. Les enfants la rangèrent et nettoyèrent tout. Une fois leur tâche finie, ils s'en allèrent.

Quand les parents rentrèrent, complètement ivres, ils virent bien que leur maison était bien rangée mais ne se posèrent pas de questions.

Pendant les absences de leurs parents, les enfants vinrent régulièrement. Ils travaillaient aux champs, pilaient les céréales, lavaient le linge, balayaient. Mais les parents, déchargés de toutes leurs obligations, en profitèrent pour boire davantage.

Alors les enfants se découragèrent, comprenant qu'ils ne pourraient plus envisager de vivre avec leurs parents.

Une des filles eut une idée : faire toutes les tâches ménagères mais ne pas ramener d'eau, de façon à forcer les parents à aller en chercher au puits.

Ne voyant pas d'eau, la mère alla en chercher au puits. Elle entendit alors le chant des enfants qui étaient dans le puits et elle se mit à danser. Son mari, ne la voyant pas revenir, la rejoignit et se mit lui aussi

à danser ; bientôt, tous les villageois les rejoignirent et se mirent à danser.

Le chef du village, le plus sage parmi les villageois, leur ordonna d'arrêter de danser. Il désigna les enfants au fond du puits et les fit sortir. Ceux-ci racontèrent leur triste histoire.

Les parents étaient tout honteux. Le chef leur ordonna de reprendre leurs enfants, de s'occuper d'eux dignement et de les aimer sans les maltraiter. C'est ce qu'ils firent ; ils arrêtaient même de boire. Désormais, ils vécurent heureux tous ensemble.



Que penses-tu de cette histoire ?

Résume l'histoire en quelques phrases.

- Quels sont les personnages de l'histoire ?
- Pourquoi les parents abandonnent leurs enfants ?
- Quelle est la préoccupation principale des parents ?
- Pourquoi penses-tu que les enfants veulent revenir à la maison ?
- Qui sauve la situation ?
- Quelles sont les qualités des enfants ?
- Que penses-tu de la fin de l'histoire ? Est-ce réaliste ? Pourquoi ?

PRIÈRE

Mon Dieu,

Je veux te prier pour tous les enfants maltraités,
abandonnés ou exploités.
Ils ne connaissent que les larmes et la souffrance.
Beaucoup ne savent pas que l'amour existe, ne
connaissent pas ton existence !

Mon Dieu,

Protège-les de la violence des adultes.
Permetts-leur de trouver refuge auprès
de personnes de confiance.
Sèche leurs larmes et guéris leurs blessures.
Révèle leur ton amour afin qu'ils puissent croire
à nouveau à la bonté des hommes !
Que ta Tendresse les aide à croire encore à la vie !



CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Tout enfant a droit à être protégé contre toute violence

Tout enfant a le droit d'être accueilli comme réfugié.

Tout enfant a droit à un niveau de vie approprié.

Tout enfant a le droit à l'égalité selon le principe de « non-discrimination ».

Tout enfant a le droit d'avoir un nom, une nationalité et une identité.

Tout enfant a le droit d'avoir assez à manger et d'avoir accès à l'eau.

Tout enfant a droit à la santé.

Tout enfant handicapé a droit à une formation et des soins spéciaux.

Tout enfant a le droit de parler sa propre langue, de pratiquer sa religion et de conserver sa culture.

Tout enfant a droit à une éducation gratuite.

Tout enfant a le droit d'être en sécurité et de ne pas être maltraité, exploité ou négligé.

Aucun enfant ne doit être utilisé comme main-d'œuvre bon marché ni comme soldat.

Tout enfant a le droit d'exprimer son opinion et de l'échanger.

Pour plus d'info sur les droits de l'enfant :
www.netzwerk-kinderrechte.ch

QUI SOMMES-NOUS ?

MADEP- ACE

Le MADEP-ACE veut dire Mouvement d'Apostolat Des Enfants et Préadolescents - Action Catholique des Enfants. C'est un mouvement d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 15 ans qui se réunissent en équipes pour partager ce qu'ils vivent à l'école, dans leur quartier ou leur village, avec leurs copains et en famille. Ils réalisent des projets pour améliorer des situations dans leur environnement et leur entourage.

Au MADEP-ACE on pense que les enfants et les ados sont capables :

- de réfléchir sur ce qu'ils vivent et de donner leur avis ;
- de prendre leur place, de s'organiser et d'agir ;
- de lutter pour défendre ce qui est important pour eux et pour d'autres ;
- de découvrir la dignité de chacun et de tout mettre en œuvre pour qu'elle soit respectée ;
- de trouver des solutions et de réaliser des projets pour améliorer la vie ;
- de s'engager pour construire comme Jésus Christ, un monde nouveau, un monde de paix, de justice et de respect.

Les adolescents et enfants sont stimulés par des accompagnateurs d'équipes qui les aident à réfléchir sur leur vie, ainsi que sur l'actualité du monde et le lien qui existe entre ce qu'ils vivent chaque jour et leur foi.

Si quelque chose ne va pas, on en discute en équipe, et au lieu de se taire ou de râler, on essaie de chercher ensemble des solutions pour CHANGER ce qui ne va pas.

En fonction de l'âge des enfants, différents moyens (jeux, bricolages) sont utilisés pour favoriser l'écoute, la discussion et l'action. Des fêtes, des sorties et des camps sont également organisés.

Le MADEP-ACE est présent dans plus de 50 pays à travers le monde.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :

MADEP-ACE Romand
chemin de la Sitterie 2
1950 Sion
Tél. 027 327 44 07
e-mail : madep-ace@madep-ace.ch
www.madep-ace.ch



QUI SOMMES-NOUS ?

MISSIO

« Les enfants aident les enfants »

Cela fait 170 ans que Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, touché par la détresse des enfants chinois abandonnés, a fondé l'œuvre de la Sainte Enfance, devenue l'Enfance missionnaire, puis Missio-Enfance. Elle est rattachée à Missio, service d'entraide de l'Eglise catholique. Son objectif est que « les enfants aident les enfants ».

Sa conviction est que l'enfant, à sa manière, rayonne la foi autour de lui. Par la prière et le partage, l'enfant rejoint tous les enfants du monde.

Missio-Enfance désire vous faire connaître à vous, les enfants, la vie d'autres enfants dans le monde et vous proposer de les aider concrètement. Elle vous permet ainsi d'agir à la maison, à l'école, dans votre quartier, dans votre paroisse...

Que faire ?

Chaque année, **Missio-Enfance** te propose de soutenir des enfants dans le pays-hôte de la campagne de **Missio** : cette année, le Malawi. Va en page 8 pour participer à notre action.

Pour en savoir plus sur le pays, tu peux commander :

Le journal pour enfants « milAmi » qui te présente le pays et la vie des enfants : témoignages, conte, recettes ; le jeu de l'oie et un cahier de jeux sur le pays.

D'autres matériels d'animation peuvent être achetés ou empruntés. Viens voir sur notre site si cela t'intéresse.

Pour tout renseignement ou pour une commande, n'hésite pas à nous contacter à :

Missio-Enfance, Catherine Soldini, rte Vignettaz 48, 1709 Fribourg
Tél. 026 425 55 70, Fax 026 425 55 71

Adresse email : catherine.soldini@missio.ch

Site de missio : www.missio.ch

Adresse utile :

Education 21 propose chaque année, en collaboration avec plusieurs ONG, un cahier pour les droits de l'enfant, visitez son site : www.education21.ch

missio
Echange et partage entre Eglises

